

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
MELUN VAL DE SEINE (C.A.M.V.S)**

DECISION DU PRESIDENT N° 45/2025

OBJET : OCTROI DES SUBVENTIONS POUR LES ASSOCIATIONS, AU TITRE DE L'ANNÉE 2025 DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJETS POLITIQUE DE LA VILLE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION MELUN VAL DE SEINE

Le Président de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (C.A.M.V.S),

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des Citoyens dans leurs relations avec l'Administration ;

VU les statuts en vigueur de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n°2023.6.34.185 du 18 octobre 2023 portant délégation d'attributions du Conseil Communautaire au Président ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n°2024.2.8.38 du 25 mars 2024 approuvant le Contrat de Ville 2024-2030 de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine qui devient le projet stratégique de la Communauté d'Agglomération en matière de Politique de la Ville ;

VU les avis de la Commission « attribution des subventions Contrat de Ville » en date du 10 mars 2025 ;

CONSIDERANT que les projets financés s'inscrivent dans le cadre général défini dans l'appel à projet, et tiennent compte des enjeux et besoins du territoire en fonction des compétences de chaque acteur territorial concerné, qu'ils recherchent la complémentarité avec des actions existantes afin de favoriser les partenariats entre les associations et les projets ;

CONSIDERANT les axes prioritaires du Contrat de Ville indiqués dans un appel à projets auquel les associations et/ou d'autres organismes ont répondu ;

CONSIDERANT que les subventions attribuées pour le soutien à l'éducation, au sport/culture/jeunesse, transition au lien social/citoyenneté à la santé et à l'emploi/insertion/développement économique s'inscrivent dans les axes prioritaires du Contrat de Ville « Engagement Quartiers 2030 » ;

DECIDE

Article 1er : D'ATTRIBUER des subventions, pour l'année 2025, aux organismes figurant aux

La présente décision peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal administratif de Melun.

tableaux ci-dessous :

EDUCATION

NOM DE LA STRUCTURE	NOM DE L'ACTION	MONTANT ATTRIBUE
LYCEE JOLIOT CURIE	Sécuriser la liaison Ecole/ Entreprises pour les collèges et lycées du D8 Melun	3 500,00 €
LYCEE LEONARD DE VINCI	Défi éco-marathon : Augustine, la voiture du futur	4 000,00 €
LYCEE LEONARD DE VINCI	Apis Mellifera	2 000,00 €
COLLEGE F CHOPIN	Cité éducative - classe CHAM	1 000,00 €
COLLEGE F CHOPIN	Collège Chopin en projets : ouverture artistique, culturelle et scientifique	1 700,00 €
COLLEGE CHOPIN	Le champ des possibles : offrir un parcours avenir et un parcours citoyen	2 000,00 €
COLLEGE LES CAPUCINS	Les cités en opéra - (chef de file)	3 000,00 €
COLLEGE LES CAPUCINS	Une cité de secouristes à Melun - (Chef de file 1er degré)	3 000,00 €
COLLEGE LES CAPUCINS	Courir ensemble pour faire cité (Chef de file - 1er degré)	1 500,00 €
COLLEGE LES CAPUCINS	MENS SANA IN CORPORE SANO	5 000,00 €
COLLEGE ELSA TRIOLET	Cinéma et théâtre au collège	4 000,00 €
COLLEGE DOISNEAU	La glisse à Doisneau	4 500,00 €
COLLEGE DOISNEAU	Mille métiers, une orientation	2 000,00 €
COLLEGE DOISNEAU	Lire à la maison (Circo - 1 er degré)	5 000,00 €
COLLEGE DOISNEAU	Autour pour tous, tous à la hauteur - (1er degré)	2 000,00 €
COLLEGE JEAN DE LA FONTAINE	Aujourd'hui collégiens, demain citoyens Acte II	2 300,00 €
COLLEGE JEAN DE LA FONTAINE	Climat scolaire- co-éducation	1 700 €
COLLEGE PIERRE BROSSOLETTE	The brainfactory : les innovations technologiques au service des métiers	4 000,00 €
LABOPERA	Labopéra Seine et Marne (Flûte enchantée)	8 000,00 €
ALMANCIA	Eveiller le pouvoir d'agir de la jeunesse (persévérance scolaire grâce aux CPS)	7 000,00 €
APPRENDRE ET ENTREPRENDRE SOLIDAIRE (AES)	TAFES (Tremplin d'accès à la formation et aux stages)	2 000,00 €
APPRENDRE ET ENTREPRENDRE SOLIDAIRE (AES)	Passerelle pour la coéducation	4 000,00 €
ESPRIT QUI CLIC	Numy au Mée/seine (1er degré)	2 000,00 €

La présente décision peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal administratif de Melun.

PLANETE SCIENCES IDF	Si t'es sciences	2 000,00 €
ALMONT NATURE	Découverte de la nature à l'école	1 650,00 €
ALMONT NATURE	Initiation à la biodiversité	4 000,00 €
ATELIERS AMASCO	Ateliers ludiques et éducatifs	3 000,00 €
UNE SEULE COULEUR	Fresque inter-quartier	1 000,00 €
CITEO	A la découverte des métiers	4 000,00 €
LE PANORAMA	Melun Val de Seine en scène 2025 /slam de poésie	5 000,00 €
FLEUR QUI RIT	Valeurs de la République	4 000,00 €
PAROLES DE FEMMES	Lutte contre la discrimination à travers la prévention des comportements et violences sexistes	7 000,00 €
PAPOTO	Les besoins fondamentaux du jeune enfant	2 000,00 €
COLLEGE CAPUCIN	Fonds de mutualisation Cité éducative	15 000,00 €
PLANNING FAMILIAL	Prévention en santé sexuelle	7 250,00 €
COQUELICOT CONSULTATIONS	Soutien et accompagnement à la parentalité	12 000,00 €
TRANQUILLE DANS MA VILLE	Accompagnement scolaire individualisé	8 000,00 €
CSF MELUN	Accompagnement éducatif et scolaire	2 500,00 €
COLLEGE ELSA TRIOLET	Classes orchestre	1 000,00 €
COLLEGE LES CAPUCINS	Classes orchestre	1 000,00 €

SPORT, CULTURE, JEUNESSE, TRANSITIONS

NOMS DE LA STRUCTURE	NOM DE L'ACTION	Montant attribué
SILHOUETTE	Double atelier métiers du cinéma	4 000,00 €
UFOLEP	Ufo Street	3 000,00 €
UFOLEP	Ufo Kids	4 500,00 €
PLANETE SCIENCES IDF	Ramène ta science dans mon quartier	5 000,00 €
DONS DU SON	Favoriser l'accès à la culture pour tous et dynamiser le territoire par des projets artistiques	3 000,00 €

La présente décision peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal administratif de Melun.

DANSE ACADEMIE	Dansons curieux !	5 000,00 €
ASSAS MELUN LYSIAS PANTHEON	XXI édition concours d'éloquence	2 450,00 €
LE MEE SPORT TENNIS	Fête le mur	5 000,00 €
CSF DAMMARIE	Les jeunes ont du talent (Flash mob, fresques etc.)	3 000,00 €
CSF DAMMARIE	Les femmes s'engagent à travers l'art	3 000,00 €
(ASIAD) ASSO DE SOLIDARITE INTERNA ACTIVE ET DURABLE	Festival du Lys	2 000,00 €
VOLLEY BALL LA ROCHE TTE	Favoriser l'intégration sociale des jeunes et des parents	4 000,00 €
MON ŒIL SUR TERRE (MOST)	Imagine ton quartier - ateliers expositions	3 000,00 €
UNIS-CITE	Les volontaires de la transition écologique	5 000,00 €
COMPAGNIE EMOI	Créer c'est résister	10 000,00 €
GRANDS YEUX GRANDES OREILLES	PDV 77 2025 Ateliers artistiques et créatifs	6 500,00 €

LIEN SOCIAL, CITOYENNETE, ACCES AUX DROITS, PARENTALITE, VIE ASSOCIATIVE, CADRE DE VIE

NOMS DE LA STRUCTURE	NOM DE L'ACTION	Montant attribué
ASSO POUR L'INTÉGRATION ET LE DÉVELOPPEMENT GUESSE GADIO	Actions 2025	4 000,00 €
MAMANS CITOYENNES	Ensemble construisons demain	4 000,00 €
LES MOTS POUR	Cours de français pour allophones	4 000,00 €
LES MOTS POUR	Permanences d'écrivain public à Dammarie-Lès-Lys et le Mée sur Seine	5 000,00 €
LES MOTS POUR	Ateliers d'alphabétisation et lutte contre l'illettrisme	3 000,00 €
TRANQUILLE DANS MA VILLE	Libérer la parole des parents	2 500,00 €
CSF MELUN	Action parentale	1 700,00 €
CSF MELUN	Formation pour adultes	1 300,00 €
CSF MELUN	Médiation sociale	3 000,00 €
LE CHENE ET SES RACINES	Soutien à la fonction parentale	4 000,00 €

La présente décision peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal administratif de Melun.

LE CHENE ET SES RACINES	Groupe de paroles, café rencontre des parents	1 500,00 €
ADPEP77 (ASSO DES PUPILLES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC)	Citoyens connectés, inclusion sociale, défis de la parentalité	4 000,00 €
UFOLEP	UFO Famille et découverte	3 500,00 €
LYSEA	Table ouverte	2 000,00 €
LYSEA	Epicerie sociale	9 000,00 €
LYSEA	Salon de quartier	1 000,00 €
LYSEA	Arc en ciel	2 000,00 €
AU MILIEU	Aménagement de jardins et chantiers participatifs d'éco-construction	3 000,00 €

SANTE

NOMS DE LA STRUCTURE	NOM DE L'ACTION	Montant attribué
UFOLEP	Tous en rose	6 000,00 €
UFOLEP	Toutes sportives	3 500,00 €
PREVENTION LOCALE SANTE MELUN	Ateliers de prévention & dépistage de maladies chroniques	4 000,00 €
COQUELICOT CONSULTATIONS	Point Accueil Ecoute Jeunes	4 000,00 €
ADDICTIONS France (ANPAA)	Maraudes mixtes	4 000,00 €
LE CHENE ET SES RACINES	Accompagnement psychologique pour enfants, adolescents et jeunes adultes	3 000,00 €
JARDINS DE BIOTOPAHA	Cultivons ensemble	4 000,00 €
PRENEZ SOIN D'EUX VOUS	Accompagnement en neuropédagogie pour le public jeune	8 000,00 €

EMPLOI, INSERTION, DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

NOMS DE LA STRUCTURE	NOM DE L'ACTION	Montant attribué
ADDICTIONS France (ANPAA)	TAPAJ	5 000,00 €
INITIATIVE MELUN VAL DE SEINE	CitésLab-Déetecter, préparer et orienter les entrepreneurs	22 500,00 €
ADIE	Encourager la création d'entreprise	10 000,00 €

La présente décision peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal administratif de Melun.

MEIMVS	L'art et le sport au service de l'emploi	3 000,00 €
MEIMVS	Pro-pulse : construire son avenir pro	7 000,00 €
MEIMVS	CLLAJ Sud 77 (Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes)	10 000,00 €

Article 2 : DE SIGNER, ou son représentant, tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision,

Article 3 : DE DIRE que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2025.

Fait à Dammarie-lès-Lys, le 03/04/2025

Accusé de réception

077-247700057-20250403-59244-AR-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2025

Publication ou notification : 3 avril 2025

Signé par le Président, Franck VERNIN

Le Président,



Franck Vernin